

STONERIDGE

CONDITIONS D'UTILISATION DES SERVICES

Les présentes conditions d'utilisation sont valides à compter du août 2018 et remplacent les versions antérieures.

Les présentes conditions générales (ci-après dénommées **les « Conditions d'utilisation »**) sont applicables à l'ensemble des Services (tels qu'ils sont définis ci-après) fournis par Stoneridge Electronics Limited, une société constituée en vertu des lois britanniques dites « *Companies Acts* » relatives aux sociétés (numéro d'immatriculation : SC139213) et dont le siège social est sis au 5th Floor 1 Exchange Crescent, Conference Square, EH3 8UL Édimbourg, Royaume-Uni (ci-après dénommée « **Stoneridge** »), et achetés par le client (ci-après dénommé **le « Client »**).

Les Conditions d'utilisation gouvernent également l'utilisation du Site web par le Client.

En achetant les Services et/ou en accédant au Site web, le Client accepte (a) d'être lié par, et (b) d'utiliser les Services et le Site web conformément aux Conditions d'utilisation.

Il peut être demandé au Client d'accepter des conditions supplémentaires en fonction de l'usage fait par le Client des Services et du Site web.

1. DÉFINITIONS

1.1 Dans le cadre des Conditions d'utilisation, les mots et expressions suivants ont la signification indiquée ci-dessous sauf indication contraire du contexte.

- 1.1.1 « **Utilisateurs autorisés** » désigne les employés, agents ou sous-traitants du Client qui sont autorisés par le Client à utiliser les Services.
- 1.1.2 « **Activité** » désigne l'activité entreprise par le Client pendant la Durée du Contrat.
- 1.1.3 « **Frais** » désigne les sommes dues à Stoneridge par le Client pour chaque Service tel qu'indiqué dans le Devis.
- 1.1.4 « **Contrat** » désigne le Devis ou, en vertu de la clause 2.2, la commande du Client qui n'a pas été refusée par Stoneridge, ainsi que les Conditions d'utilisation.
- 1.1.5 « **Cartes de société** » désigne les cartes tachygraphes délivrées par une autorité d'un État membre de l'Union européenne au propriétaire ou au détenteur de véhicules équipés d'équipements d'enregistrement.
- 1.1.6 « **Données** » désigne l'ensemble des informations (y compris les Données à caractère personnel) relatives aux véhicules du Client, à leurs conducteurs et à l'activité des conducteurs (y compris les données collectées par les Tachygraphes).
- 1.1.7 « **Volume de transmission de données** » désigne le volume de transmission de données inclus dans les Services de carte SIM.
- 1.1.8 « **Serveur DigiCentral** » désigne le serveur en ligne DigiCentral de Tachosys auquel le Client peut se connecter dans le cadre des Services en ligne et des Services de carte SIM pour accéder aux Services OPTAC3.
- 1.1.9 « **DigiDL** » désigne le produit DigiDL de Stoneridge qui accueille la Carte SIM.
- 1.1.10 « **Cartes conducteurs** » désigne les cartes tachygraphes délivrées par une autorité d'un État membre de l'Union européenne aux conducteurs du Client.

- 1.1.11 « **Prestataire de services externe** » désigne un tiers qui fournit certains services supplémentaires aux Services OPTAC3 et Services en ligne.
- 1.1.12 « **Cas de force majeure** » désigne tout incident sortant du contrôle raisonnable de l'une ou l'autre des parties qui retarde ou empêche l'exécution par ladite partie d'une quelconque de ses obligations (à l'exception des obligations de paiement) en vertu du Contrat (y compris, mais sans s'y limiter, les incendies, inondations, guerres, embargos, émeutes, actes terroristes, interventions gouvernementales, réseaux d'autres opérateurs, pannes sur des câbles causées par des tiers et autres circonstances similaires). Afin de lever toute ambiguïté, les retards et empêchements causés par les sous-traitants de Stoneridge sont inclus.
- 1.1.13 « **Compte d'essai gratuit** » désigne le compte en ligne créé par Stoneridge pour le Client pour lequel aucun paiement n'est dû.
- 1.1.14 « **Données de connexion** » désigne l'identifiant et le mot de passe fournis au Client par Stoneridge afin d'accéder à OPTAC3 et/ou au Compte en ligne.
- 1.1.15 « **DPI** » désigne les droits de propriété intellectuelle, tels que les droits sur les logiciels informatiques, les brevets, les modèles d'utilité, les droits sur les interventions, les droits d'auteur et droits voisins ou connexes, les marques de commerce et marques de service, les noms commerciaux et noms de domaines, les droits sur la présentation et l'habillage commercial, l'image de marque et le droit d'engager des poursuites en contrefaçon ou concurrence déloyale, les droits de conception, les droits sur les bases de données, les droits d'utilisation et de protection de la confidentialité des Informations confidentielles (y compris les savoir-faire et les secrets industriels), ainsi que tout autre droit de propriété intellectuelle, qu'il soit enregistré ou non, y compris l'ensemble des dépôts, droits de dépôt de demandes et d'obtention, renouvellements ou extensions et droits de revendication de priorité concernant ces droits et tout autre droit similaire ou équivalent ou toute forme de protection qui subsiste actuellement ou subsistera à l'avenir partout dans le monde.
- 1.1.16 « **Informations confidentielles** » désigne l'ensemble des informations, sous quelque forme que ce soit, concernant Stoneridge ou l'activité de Stoneridge, ses clients, ses produits, ses affaires et ses finances (y compris toute information concernant les filiales de Stoneridge) avec les exceptions suivantes : (i) les informations qui sont ou vont entrer dans le domaine public d'une quelconque manière autrement que par divulgation non autorisée du Client ; (ii) les informations dont le Client a connaissance avant leur divulgation au Client par Stoneridge ; ou (iii) les informations reçues d'un tiers n'ayant aucune obligation de confidentialité à l'égard desdites informations.
- 1.1.17 « **Card Hotel** » désigne le Service en ligne dans le cadre duquel Stoneridge conserve les Cartes de société, ce qui permet la copie des Données à distance.
- 1.1.18 « **Législation** » désigne le Règlement (CE) n° 561/2006 relatif aux temps de conduite et aux temps de repos, les Règlements britanniques de 2007 relatifs aux horaires des conducteurs et aux équipements d'enregistrement (Community Drivers' Hours and Recording Equipment Regulations 2007) tels qu'amendés, la Directive 2002/15/CE relative au temps de travail dans les activités mobiles de transport routier et les Règlements britanniques de 2012 (amendement) relatifs au transport routier (temps de travail) (Road Transport (Working Time) (Amendment) Regulations 2012).
- 1.1.19 « **Réseau mobile** » désigne le réseau de communication électronique tiers utilisé par Stoneridge pour fournir les Services de carte SIM.
- 1.1.20 « **Devis** » désigne une offre écrite de Stoneridge pour un ou plusieurs Services, qui est valide pendant trente (30) jours à compter de la date contenue dans le Devis sauf indication contraire de Stoneridge. Entre autres, le Devis inclut une

spécification des Services, des Frais, des Conditions d'utilisation et des conditions en général.

- 1.1.21 « **Compte en ligne** » désigne le compte en ligne qui est créé par Stoneridge pour le Client contre paiement des Frais.
- 1.1.22 « **Services en ligne** » désigne DigiDL, DigiPostpro, DigiCentral, DigiCentral Authenticate, DigiCentral Archive Sync et Card Hotel, ainsi que certains services supplémentaires et tout autre service en ligne proposé par Stoneridge de temps à autre.
- 1.1.23 « **OPTAC3** » désigne la solution d'analyse en ligne qui analyse les Données provenant des Tachygraphes et des Cartes conducteurs par référence à la Législation.
- 1.1.24 « **OPTAC3 Plus** » désigne le Service proposé en supplément d'OPTAC3 dans le cadre duquel Stoneridge envoie certains Rapports à l'adresse e-mail du Client.
- 1.1.25 « **Serveur OPTAC3** » désigne le serveur en ligne auquel le Client peut se connecter dans le cadre des Services OPTAC3 pour charger, enregistrer ou télécharger des Données.
- 1.1.26 « **Services OPTAC3** » désigne OPTAC3 et OPTAC3 Plus ainsi que certains services supplémentaires.
- 1.1.27 « **Données à caractère personnel** » désigne toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des informations de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale (y compris, mais sans s'y limiter, les informations suivantes concernant les conducteurs du Client : (a) nom ; (b) numéro d'identification ; (c) activité de conduite ; (d) date de naissance ; (e) permis de conduire ; (f) historique d'excès de vitesse ; (g) infractions à la Législation ; et (h) historique des congés et absences).
- 1.1.28 « **Rapports** » désigne les rapports fournis au Client par Stoneridge dans le cadre d'OPTAC3 Plus.
- 1.1.29 « **Services** » désigne les Services OPTAC3, les Services en ligne, les Services de carte SIM et tout autre service proposé et fourni par Stoneridge de temps à autre.
- 1.1.30 « **Carte SIM** » désigne la carte à puce d'identification tierce fournie au Client par Stoneridge dans le cadre des Services de carte SIM.
- 1.1.31 « **Service de carte SIM** » désigne les services qui permettent à DigiDL d'utiliser la Carte SIM pour télécharger les Données du Tachygraphe vers le Serveur DigiCentral.
- 1.1.32 « **Date de début** » désigne la date à laquelle la prestation de Services doit commencer, tel que prévu dans le Devis.
- 1.1.33 « **Système Stoneridge** » désigne les matériels, les logiciels, les câbles, les équipements et les liaisons de communication (y compris, mais sans s'y limiter, le Serveur DigiCentral, le Réseau mobile et le Site web) : (i) qui sont détenus, loués ou mis en location par Stoneridge et (ii) que Stoneridge ou un Prestataire de services externe administre, entretient et prend en charge afin de fournir les Services.
- 1.1.34 « **Tachygraphes** » désigne les appareils qui sont installés dans les véhicules du Client pour enregistrer automatiquement les vitesses, les distances, ainsi que l'activité des conducteurs.
- 1.1.35 « **Durée** » désigne toute Période d'engagement ou Période de renouvellement (ces deux termes sont définis à la clause 12.1).

1.1.36 « **Site web** » désigne le Site web www.optac3.com sur lequel le Client peut accéder au Compte en ligne, aux Services OPTAC3 et aux Services en ligne.

2. LE CONTRAT

2.1 Le Contrat est conclu lorsque le Client a accepté le Devis. Aucune variation du Devis ne peut entrer en vigueur à moins d'avoir été acceptée par écrit et signée par les parties.

2.2 Lorsque le Client commande des Services oralement, par écrit ou par téléphone, le Contrat est conclu immédiatement sauf si Stoneridge refuse la commande du Client dans un délai de trois (3) jours ouvrés.

2.3 Lorsque le Client effectue une demande de Services par l'intermédiaire du Site web sur la base d'un « essai gratuit », le Contrat est conclu au moment de la création du Compte d'essai gratuit pour une période de trente (30) jours (ci-après dénommée « **l'Essai gratuit** »). Le Client : (a) n'est débité d'aucuns frais pour les Services pendant l'Essai gratuit ; et (b) ne peut pas bénéficier de plus d'un Essai gratuit.

3. FRAIS

3.1 Les Frais sont spécifiés dans le Devis.

3.2 Stoneridge se réserve le droit d'augmenter les Frais annuellement. Une telle augmentation entre en vigueur à l'anniversaire de la Date de début et est alignée sur le pourcentage d'augmentation indiqué sur l'indice des prix de détail des 12 mois précédents. La première augmentation entre en vigueur au premier anniversaire de la Date de début et est basée sur le dernier pourcentage d'augmentation disponible dans l'indice des prix de détail.

3.3 Les Frais ne comprennent pas la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui est facturable de temps à autre, ni aucune autre taxe similaire ou autres frais universels. Lorsqu'une fourniture soumise à la TVA est effectuée par Stoneridge pour le Client en vertu du Contrat, le Client, lorsqu'il reçoit une facture TVA valide en provenance de Stoneridge, doit payer à Stoneridge les montants additionnels correspondant à la TVA qui est imputable à la fourniture des Services simultanément au paiement dû pour la fourniture des Services.

3.4 Stoneridge a le droit de facturer au Client tous frais raisonnablement encourus en relation avec les Services (y compris les coûts d'installation, de mise en service, de configuration et de formation).

4. PAIEMENT

4.1 Lorsque le Client paye les Frais de manière anticipée, le Client doit payer les Frais avant d'accéder à son Compte en ligne.

4.2 Lorsque le Client paye les Frais à terme échu, le Client doit payer les Frais dans les trente (30) jours à compter de la date de chaque facture envoyée par Stoneridge conformément aux instructions spécifiées sur la facture, sauf indication contraire de Stoneridge.

4.3 Si le Client n'a pas effectué un paiement dû à Stoneridge en vertu du Contrat à la date d'échéance, alors, sans préjudice de tout autre droit ou recours à disposition de Stoneridge, le Client doit payer des intérêts sur la somme en souffrance à compter de la date d'échéance et jusqu'au paiement de la somme en souffrance, que ce soit antérieurement ou postérieurement à un jugement. Les intérêts en vertu de la clause 4.2 courent chaque jour à un taux annuel supérieur de 4 % au taux de base de la Banque d'Angleterre de temps à autre, et à un taux annuel de 4 % sur toute période pendant laquelle le taux de base est inférieur à 0 %.

- 4.4 Toute objection du Client à une facture envoyée par Stoneridge doit être notifiée à Stoneridge dans les quatorze (14) jours à compter de la date de la facture. Pendant cette période, le Client doit payer toute partie non contestée de la facture avant l'échéance.

5. SERVICES

- 5.1 Stoneridge doit fournir les Services conformément aux conditions fixées par le Contrat.

- 5.2 Sous réserve du paiement des Frais par le Client conformément à la clause 4, Stoneridge accorde par la présente au Client un droit révocable, non exclusif et non transférable n'incluant pas le droit d'accorder des sous-licences, de permettre à ses Utilisateurs autorisés d'utiliser les Services pendant la Durée du Contrat exclusivement aux fins des opérations commerciales internes du Client.

5.3 Compte en ligne

- 5.3.1 Stoneridge doit créer un Compte en ligne pour que le Client accède aux Services OPTAC3 et aux Services en ligne.

- 5.3.2 Une fois le Compte en ligne créé, Stoneridge doit envoyer les Données de connexion à une adresse e-mail spécifiée par le Client.

5.4 OPTAC3

Dans le cas où OPTAC3 fait partie des Services :

- 5.4.1 OPTAC3 doit être mis à disposition du Client sur Internet sous la forme d'un abonnement.

- 5.4.2 Le Client peut télécharger les Données relatives à chaque (i) Carte conducteur et (ii) Tachygraphe au maximum 365 fois par année civile. Lorsque les Services de carte SIM font partie des Services, les Données relatives à chaque (i) Carte conducteur et (ii) véhicule/Tachygraphe doivent être chargées sur le Serveur DigiCentral une fois par jour.

- 5.4.3 Si aucune Donnée n'est chargée, les Frais sont calculés en utilisant le tarif minimum (tel qu'amendé de temps à autre) indiqué dans le Devis.

- 5.4.4 Sous réserve de la clause 13.3, Stoneridge doit stocker les Données pendant une période de deux ans et demi (2,5 ans) (ci-après dénommée la « **Période de conservation** »), sauf en France, où la Période de conservation est de six ans et demi (6,5 ans). Stoneridge n'est pas responsable des Données supprimées par le Client avant l'expiration de la Période de conservation.

- 5.4.5 Stoneridge doit facturer les Frais OPTAC3 au Client conformément aux intervalles spécifiés dans le Devis. Le Client doit payer lesdits Frais conformément à la clause 4.

5.5 OPTAC3 Plus

Dans le cas où OPTAC3 Plus fait partie des Services :

- 5.5.1 Les Rapports doivent être livrés au Client par e-mail et doivent contenir l'analyse des Données effectuée par Stoneridge et les schémas de conduite pour chaque Carte conducteur incluse dans le compte du Client (par exemple, les temps de conduite et de repos).

- 5.5.2 Le nombre et la fréquence des Rapports doivent être spécifiés dans le Devis.

- 5.5.3 Stoneridge doit facturer les Frais OPTAC3 Plus au Client conformément aux intervalles spécifiés dans le Devis. Le Client doit payer lesdits Frais conformément à la clause 4.

5.6 Services en ligne

Dans le cas où les Services en ligne font partie des Services :

- 5.6.1 Les Services en ligne doivent être mis à disposition du Client sur Internet sous la forme d'un abonnement.
- 5.6.2 Stoneridge doit facturer les Frais des Services en ligne au Client chaque année civile de manière anticipée. Afin de lever toute ambiguïté, la première facture doit être émise à la Date de début. Le Client doit payer lesdits Frais conformément à la clause 4.

5.7 Services de carte SIM

Dans le cas où les Services de carte SIM font partie des Services :

- 5.7.1 Stoneridge doit livrer la Carte SIM à l'adresse du Client spécifiée dans le Devis.
- 5.7.2 Le risque associé à la Carte SIM est transféré au Client lorsque la livraison est effectuée. Stoneridge conserve la propriété de la Carte SIM, ladite propriété ne pouvant pas être transférée au Client. À la résiliation du Contrat, le Client doit restituer la Carte SIM à Stoneridge.
- 5.7.3 Stoneridge doit facturer les Frais des Services de carte SIM au Client chaque trimestre de manière anticipée. Afin de lever toute ambiguïté, la première facture doit être émise à la Date de début. Le Client doit payer lesdits Frais conformément à la clause 4.
- 5.7.4 En cas de dépassement du Volume de transmission de données par le Client, Stoneridge se réserve le droit de facturer au Client a posteriori le volume de données en excédent par rapport au Volume de transmission de données conformément à la tarification prévue dans le Devis en cas de dépassement du Volume de transmission de données (telle qu'amendée de temps à autre).
- 5.7.5 Les Cartes SIM fonctionnent dans le pays où le Client exerce son Activité. Si le Client souhaite utiliser les Cartes SIM hors de ce pays, le Client doit conclure un accord commercial séparé avec Stoneridge.
- 5.7.6 Le Client reconnaît que (i) la couverture des Réseaux mobiles peut varier, et (ii) Stoneridge n'est pas en mesure de garantir qu'une couverture sera disponible dans l'ensemble du pays où le Client exerce son Activité.

5.8 Services supplémentaires

5.8.1 **Chargement de Données à partir d'un Prestataire de services externe sur le Serveur OPTAC3 et/ou le Serveur DigiCentral**

- 5.8.1.1 Le service supplémentaire qui permet au Client de télécharger des Données à partir d'un Prestataire de services externe et de les charger sur le Serveur OPTAC3 et/ou le Serveur DigiCentral fait partie des Services dès lors que les frais correspondants spécifiés dans le Devis et les frais du Prestataire de services externe (le cas échéant) ont été payés.

- 5.8.1.2 Le Client a la responsabilité de s'assurer que les Données téléchargées auprès d'un Prestataire de services externe sont dans un format compatible avec OPTAC3 et les Services en ligne.
 - 5.8.1.3 Dans le cas où ce service supplémentaire a été activé, un maximum de trente-et-un (31) jours d'historique numérique chargé peut être importé automatiquement à partir du Prestataire de services externe.
 - 5.8.1.4 Stoneridge n'est pas responsable : (i) des Données stockées dans des fichiers qui sont reçus ou téléchargés à partir d'un Prestataire de services externe ; (ii) de la fiabilité ou du contenu des dits fichiers ou Données ; et (iii) de la validité de la signature numérique des dits fichiers ou Données.
- 5.8.2 **Transfert de Données du Serveur OPTAC3 et/ou du Serveur DigiCentral vers un Prestataire de services externe**
- 5.8.2.1 Le service supplémentaire qui permet au Client de transférer des Données à partir du Serveur OPTAC3 et/ou du Serveur DigiCentral vers un Prestataire de services externe fait partie des Services dès lors que les frais correspondants spécifiés dans le Devis et les frais du Prestataire de services externe (le cas échéant) ont été payés.
 - 5.8.2.2 Il n'est pas de la responsabilité de Stoneridge de s'assurer que les Données transférées à partir du Serveur OPTAC3 et/ou du Serveur DigiCentral vers un Prestataire de services externe sont dans un format compatible avec le format de fichier utilisé par le Prestataire de services externe.
 - 5.8.2.3 Stoneridge n'est pas responsable de l'usage que le Prestataire de services externe fait des Données transférées à partir du Serveur OPTAC3 et/ou du Serveur DigiCentral.

6. OBLIGATIONS DE STONERIDGE

- 6.1 Stoneridge déploie des efforts raisonnables pour :
- 6.1.1 fournir les Services de manière professionnelle ;
 - 6.1.2 assurer la maintenance et la sauvegarde des Données.
- 6.2 Stoneridge déploie des efforts raisonnables pour s'assurer que les Services et le Système Stoneridge soient disponibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sauf :
- 6.2.1 en cas de maintenance planifiée, à condition que Stoneridge ait déployé des efforts raisonnables pour donner au Client un préavis de deux (2) semaines sur le Compte en ligne ; et
 - 6.2.2 en cas de maintenance non planifiée effectuée hors des horaires ouvrés des banques en Angleterre (du lundi au vendredi de 8 h à 18 h (heure locale)), à condition que Stoneridge ait déployé des efforts raisonnables pour donner au Client un préavis de six (6) heures minimum.
- 6.3 Sans préjudice de la clause 6.2, Stoneridge n'est pas en mesure de garantir l'utilisation ininterrompue ou sans défaillance des Services et/ou du Système Stoneridge. De temps à autre, les Services et/ou le Système Stoneridge peuvent être partiellement ou totalement inaccessibles en raison du déploiement de mises à jour nécessaires, de sauvegardes, d'interruptions pour cause de maintenance, de circonstances indépendantes de la volonté de Stoneridge (par exemple, une maintenance externe) et d'autres mesures similaires. Stoneridge n'est pas responsable vis-à-vis du Client concernant les quelconques coûts, pertes, frais ou autres dommages résultant d'interruptions ou de défaillances dans l'utilisation des Services et/ou du Système Stoneridge.

- 6.4 Stoneridge (ainsi que ses filiales et sous-traitants) est autorisé à :
- 6.4.1 utiliser les Données afin de remplir les obligations de Stoneridge en vertu du Contrat (y compris, mais sans s'y limiter, l'administration des Comptes en ligne et la prestation des Services et de toute assistance au Client) ;
 - 6.4.2 réaliser des copies temporaires des Données afin de (a) fournir une assistance au Client et (b) améliorer les Services ; et
 - 6.4.3 accéder au Compte en ligne du Client pour (i) vérifier le nombre de Cartes conducteurs et de Tachygraphes qui sont connectés à OPTAC3 afin de calculer les Frais, (ii) résoudre toute erreur dans les Données et les Services et en informer le Client, (iii) enquêter sur toute utilisation abusive, et (iv) entrer en contact avec tout Prestataire de services externe.
- 6.5 Dans l'éventualité où Stoneridge ferait face à un empêchement ou à un retard dans l'exécution de ses obligations en vertu du Contrat en raison d'un retard, d'une action ou d'une défaillance d'une autre partie, Stoneridge n'est pas tenu responsable d'un tel retard ou d'une telle défaillance.

7. OBLIGATIONS DU CLIENT

7.1 Le Client :

- 7.1.1 doit fournir à Stoneridge (i) toute la coopération nécessaire pour se conformer aux Conditions d'utilisation, et (ii) tous les moyens nécessaires d'accéder aux informations requises par Stoneridge ;
- 7.1.2 sans préjudice de ses autres obligations en vertu du Contrat, doit se conformer à toutes les lois et réglementations applicables en ce qui concerne ses activités en vertu du Contrat ;
- 7.1.3 doit assumer toutes les autres responsabilités du Client qui sont définies dans le Contrat de manière opportune et efficace ;
- 7.1.4 doit s'assurer que les Utilisateurs autorisés utilisent les Services en accord avec le Contrat et assumer la responsabilité de toute infraction au Contrat par un Utilisateur autorisé ;
- 7.1.5 doit obtenir et conserver toutes les licences, tous les consentements et toutes les autorisations nécessaires à l'exécution des obligations de Stoneridge et de ses sous-traitants en vertu du Contrat (y compris, mais sans s'y limiter, les Services) ;
- 7.1.6 ne doit pas procéder à une décompilation, une compilation inverse, un désassemblage, une ingénierie inverse, un clonage, ni réduire de quelque autre manière à une forme humainement perceptible tout ou partie des Services ou du Système Stoneridge ; et
- 7.1.7 ne doit pas créer un produit ou un service concurrent des Services.

7.2 Équipements du Client

- 7.2.1 Le Client doit s'assurer que ses équipements informatiques (notamment les matériels et les logiciels) sont conformes aux spécifications applicables que Stoneridge fournit de temps à autre.

- 7.2.2 Le Client (i) doit installer et assurer la maintenance de logiciels antivirus sur les équipements informatiques utilisés pour accéder aux Services, et (ii) ne doit pas accéder à, stocker, distribuer ou transmettre des virus pendant son utilisation des Services.
- 7.2.3 Le Client assume l'entière responsabilité en cas (i) de dommage subi par ses équipements informatiques, ou (ii) de violation de ses systèmes de sécurité (par exemple, un accès non autorisé) résultant de son utilisation des Services.

7.3 **Données de connexion**

- 7.3.1 Le Client assume l'entière responsabilité de l'utilisation des Données de connexion.
- 7.3.2 Le Client doit :
 - 7.3.2.1 s'assurer que la confidentialité des Données de connexion est préservée ;
 - 7.3.2.2 s'assurer que tout Utilisateur autorisé qui n'est plus employé ou nommé par le Client est retiré de la liste des Utilisateurs autorisés ; et
 - 7.3.2.3 informer Stoneridge immédiatement de tout accès non autorisé aux Services.

7.4 **Utilisation des Services et du Système Stoneridge**

- 7.4.1 Le Client doit s'assurer qu'aucun fichier (autre que les fichiers pris en charge par les Services et le Système Stoneridge) n'est chargé et/ou transféré sur le Système Stoneridge.
- 7.4.2 Le Client doit s'assurer que les Services et le Système Stoneridge ne sont pas utilisés pour :
 - 7.4.2.1 causer un préjudice ou un quelconque autre dommage à Stoneridge ou à des tiers ;
 - 7.4.2.2 obtenir ou tenter d'obtenir un accès non autorisé à des informations, des serveurs ou des comptes quels qu'ils soient ;
 - 7.4.2.3 tenter de parcourir, analyser ou tester la vulnérabilité d'un système ou réseau ou enfreindre des mesures de sécurité ou d'authentification ;
 - 7.4.2.4 manipuler, perturber ou endommager de quelque autre manière le Système Stoneridge ;
 - 7.4.2.5 tenter de perturber les Services pour un quelconque autre Client, hôte ou réseau (y compris, mais sans s'y limiter, en envoyant des virus via le Système Stoneridge ou en surchargeant, en saturant, en spammant, en bombardant d'e-mails ou en faisant « planter » le Site web) ; et
 - 7.4.2.6 fournir des services à des tiers.

7.5 **Données**

- 7.5.1 Le Client assume l'entière responsabilité des Données (y compris, mais sans s'y limiter, en préservant leur exactitude et en corrigeant toute erreur).
- 7.5.2 Le Client doit s'assurer que les Données :
 - 7.5.2.1 sont exemptes de virus, chevaux de Troie, vers ou autres logiciels ou codes malveillants ;
 - 7.5.2.2 sont dans un format convenu ;

- 7.5.2.3 ne peuvent en aucune manière être nuisibles ou avoir un impact négatif pour les Services ou le Système Stoneridge ;
- 7.5.2.4 n'incluent aucun contenu interdit, illégal ou contraire à l'éthique ; et
- 7.5.2.5 n'enfreignent pas les DPI de Stoneridge et/ou de tiers.
- 7.5.3 Le Client assume l'entière responsabilité du transfert des Données vers le Serveur OPTAC3 et/ou le Serveur DigiCentral dans le cadre des Services OPTAC3.
- 7.5.4 Stoneridge assume l'entière responsabilité des Données sur le Serveur DigiCentral dans le cadre des Services en ligne, sauf dans les cas suivants : (i) l'utilisation du Réseau mobile n'a pas été ininterrompue et ne présente pas de défaillance, ou (ii) le transfert a été interrompu d'une quelconque autre manière par le Client ou un tiers.

7.6 **Card Hotel**

Dans le cas où Card Hotel fait partie des Services :

- 7.6.1 Le Client doit fournir à Stoneridge une Carte de société valide et assurer sa validité continue.
- 7.6.2 Il est de l'entière responsabilité du Client de s'assurer que la Carte de société est correctement verrouillée sur le Tachygraphe.

7.7 **Cartes SIM**

- 7.7.1 Le Client :
 - 7.7.1.1 ne doit pas louer, prêter ou vendre la Carte SIM ;
 - 7.7.1.2 doit utiliser la Carte SIM uniquement dans le cadre des Services ;
 - 7.7.1.3 ne doit pas tenter de manipuler ou d'une quelconque autre manière détruire la Carte SIM ou toute autre partie de l'Équipement (y compris la liaison avec le Système Stoneridge) ;
 - 7.7.1.4 ne doit pas retirer la Carte SIM de l'Équipement. Si la Carte SIM est utilisée dans un équipement tiers, sans préjudice des autres recours à disposition de Stoneridge, Stoneridge a le droit de réclamer des dommages-intérêts pour toute perte imputable à une telle utilisation ;
 - 7.7.1.5 doit informer Stoneridge immédiatement si la Carte SIM est perdue ou volée, afin que (i) la Carte SIM puisse être bloquée, et que (ii) Stoneridge puisse fournir une Carte SIM de rechange. Stoneridge facture la nouvelle Carte SIM au Client conformément à la tarification prévue dans le Devis. Le Client assume l'entière responsabilité de l'utilisation faite par le Client et les tiers de la Carte SIM et des Services jusqu'au blocage de la Carte SIM. Afin de lever toute ambiguïté, le Client (i) doit continuer de payer les Services, et (ii) n'a pas droit à une réduction de ses Frais pendant la période où la Carte SIM est bloquée ou inutilisable.

8. SUSPENSION

- 8.1 Stoneridge a le droit de suspendre les Services immédiatement si Stoneridge découvre ou a des raisons de suspecter que l'utilisation des Services par le Client enfreint une quelconque clause du Contrat.
- 8.2 Sans préjudice de la clause 8.1, Stoneridge doit déployer des efforts raisonnables afin d'informer le Client avant de procéder à la suspension et le Client doit avoir la possibilité de rectifier l'infraction dans un délai de 24 heures, sauf si une telle notification est interdite par la loi.
- 8.3 En outre, Stoneridge a le droit de suspendre les Services dans les cas suivants :
- 8.3.1 il existe une obligation légale de suspension ;
 - 8.3.2 le Client n'a pas payé une facture en souffrance dans un délai de quatorze (14) jours ; ou
 - 8.3.3 le Client a émis une demande raisonnable de suspension.
- 8.4 Afin de lever toute ambiguïté, le Client doit payer les Frais correspondant aux Services pendant la suspension.
- 8.5 Stoneridge a le droit de facturer au Client des frais administratifs si les Services sont restaurés après la suspension.

9. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

- 9.1 Aux fins de la présente clause, l'expression « **Législation sur la protection des données** » désigne le Data Protection Act 1998 (loi britannique de 1998 sur la protection des données), le Règlement général sur la protection des données (UE 2016/679) (RGPD) ainsi que toute législation ultérieure.
- 9.2 Les deux parties doivent se conformer à l'ensemble des exigences applicables de la Législation sur la protection des données, ainsi qu'à l'accord de traitement des données entre Stoneridge et le Client.

10. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- 10.1 Le Client reconnaît et accepte que Stoneridge (et ses filiales) et/ou les concédants de licences détiennent tous les droits de propriété intellectuelle (DPI) afférents aux Services. Sauf disposition expresse des présentes, le Contrat ne confère au Client aucun droit sur, en vertu de, ou afférent aux DPI en ce qui concerne les Services.
- 10.2 Stoneridge garantit le Client contre les pertes, revendications, recours en réparation, frais et dépens pouvant découler de toute réclamation invoquant une infraction d'un quelconque DPI par les Services, et dégage le Client de toute responsabilité à cet égard, à condition que :
- 10.2.1 Stoneridge soit notifié sans délai d'une telle réclamation ;
 - 10.2.2 le Client apporte sa coopération raisonnable à Stoneridge dans le cadre de la défense et du règlement de ladite réclamation ; et
 - 10.2.3 Stoneridge dispose de l'autorité exclusive pour défendre ou régler la réclamation.
- 10.3 Dans le cadre de la défense contre ou du règlement de toute réclamation, Stoneridge peut autoriser le Client à continuer à utiliser les Services, remplacer ou modifier les Services afin qu'ils ne soient plus en infraction ou, si de tels recours ne sont pas raisonnablement disponibles, résilier le présent accord en donnant au Client un préavis de deux (2) jours ouvrés sans aucune responsabilité ou obligation supplémentaire de payer au Client des pénalités forfaitaires ou d'autres frais additionnels.
- 10.4 En aucun cas Stoneridge (et ses affiliés) n'est responsable envers le Client si l'infraction alléguée découle :

- 10.4.1 d'une modification des Services par toute personne autre que Stoneridge ; ou
 - 10.4.2 de l'utilisation des Services par le Client d'une manière qui est contraire aux instructions fournies au Client par Stoneridge ; ou
 - 10.4.3 de l'utilisation des Services par Client après notification de l'infraction alléguée ou avérée par Stoneridge ou par toute autre autorité compétente.
- 10.5 Les dispositions qui précèdent énoncent l'intégralité des droits et recours exclusifs du Client, ainsi que l'intégralité des obligations et responsabilités de Stoneridge (y compris ses filiales) dans le cadre d'une infraction à un quelconque DPI.
- 10.6 Le Client garantit Stoneridge contre l'ensemble des pertes, revendications, recours en réparation, frais et dépens pouvant découler, directement ou indirectement, de l'utilisation des Services par le Client, et dégage Stoneridge de toute responsabilité à cet égard, à condition que :
- 10.6.1 le Client soit notifié sans délai d'une telle réclamation ;
 - 10.6.2 Stoneridge apporte sa coopération raisonnable au Client dans le cadre de la défense et du règlement de ladite réclamation ; et
 - 10.6.3 le Client dispose de l'autorité exclusive pour défendre ou régler la réclamation.

11. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

- 11.1 Sous réserve de la clause 11.3, Stoneridge n'assume aucune responsabilité, qu'elle soit délictuelle (y compris pour négligence ou manquement à une obligation légale), contractuelle, dans le cadre d'une réclamation pour déclaration inexacte, d'une demande de dédommagement ou autre, au titre d'un manque à gagner, d'une atteinte à la réputation ou à la notoriété, d'une perte d'activité ou d'opportunités commerciales et/ou de préjudices similaires, ou d'une perte ou corruption de données ou d'informations, d'un préjudice purement économique, ou au titre de tous préjudices, coûts, recours en réparation, frais ou dépens spéciaux, indirects ou consécutifs, pouvant découler de quelque manière en vertu du Contrat.
- 11.2 Sauf disposition expresse et spécifique du présent accord :
- 11.2.1 le Client assume l'entière responsabilité des résultats obtenus en utilisant les Services et les Rapports fournis par le Client, ainsi que des conclusions tirées d'une telle utilisation. Le Client reconnaît que l'analyse des Données par Stoneridge ne constitue pas une prise de position définitive et officielle quant à la compatibilité des périodes spécifiées de conduite, de travail et de repos avec la Législation. Stoneridge ne peut pas être tenu responsable pour quelque dommage que ce soit résultant d'erreurs ou d'omissions dans toute information, instruction ou Donnée fournie à Stoneridge par le Client en relation avec les Services, ou toute action entreprise par Stoneridge sur instruction du Client ;
 - 11.2.2 dans toute la mesure permise par la loi applicable, l'ensemble des garanties, représentations, dispositions, ainsi que toutes les autres conditions de quelque nature que ce soit qui sont implicites en droit ou dans la common law sont exclues des Conditions d'utilisation ; et
 - 11.2.3 les Services et les Rapports sont fournis au Client « en l'état ».
- 11.3 Aucune disposition du présent accord ne dégage la responsabilité de Stoneridge dans les cas suivants :
- 11.3.1 décès ou blessure causé(e) par la négligence du Fournisseur ; ou
 - 11.3.2 fraude ou déclaration inexacte et frauduleuse.

- 11.4 Sous réserve de la clause 11.3, la responsabilité globale de Stoneridge, qu'elle soit contractuelle, délictuelle (y compris pour négligence ou manquement à une obligation légale), dans le cadre d'une réclamation pour déclaration inexacte, d'une demande de dédommagement ou autre, découlant de l'exécution réelle ou envisagée du Contrat, est limitée à la totalité des Frais payés par le Client pendant les douze (12) mois précédant immédiatement la date de présentation de la réclamation.

12. DURÉE ET RÉSILIATION

- 12.1 Le Contrat entre en vigueur à la Date de début et il est valable pendant une durée de vingt-quatre (24) mois (ci-après dénommée la « **Période d'engagement** »), sauf s'il est autrement résilié conformément aux Conditions d'utilisation. Par la suite, le Contrat est automatiquement renouvelé pour des périodes successives de douze (12) mois (chacune de ces périodes est nommée « **Période de renouvellement** »), sauf dans les cas suivants :

12.1.1 l'une des parties notifie l'autre partie de la résiliation par écrit dans un délai minimum de trois (3) mois avant la fin de la Période d'engagement ou de toute Période de renouvellement. Dans ce cas, le Contrat est résilié à l'échéance de la Période d'engagement ou de renouvellement applicable ; ou

12.1.2 le Contrat est autrement résilié conformément aux dispositions des Conditions d'utilisation.

- 12.2 Si le Contrat est résilié conformément à la clause 12.3 ci-dessous (ou de toute autre manière durant la Période d'engagement), le Client est redevable de tous Frais afférents aux Services de carte SIM pendant la Période d'engagement.

- 12.3 Sans préjudice de tout autre droit ou recours à sa disposition, n'importe quelle partie peut résilier le Contrat avec effet immédiat en notifiant l'autre partie par écrit dans les cas suivants :

12.3.1 l'autre partie commet une infraction grave à une quelconque condition du Contrat et ladite infraction est irrémédiable ou, si l'infraction est remédiable, elle ne remédie pas à l'infraction dans un délai de trente (30) jours après avoir reçu une notification à cet effet ;

12.3.2 l'autre partie prend une quelconque mesure en relation avec son placement en redressement judiciaire, sa liquidation provisoire ou tout compromis ou arrangement avec ses créanciers, sa mise en liquidation judiciaire, la mise sous séquestre d'un quelconque de ses actifs ou la cessation de ses activités ;

12.3.3 l'autre partie suspend ou menace de suspendre, cesse ou menace de cesser, tout ou partie de ses activités ; ou

12.3.4 la situation financière de l'autre partie se détériore à tel point que la partie à l'origine de la résiliation pense que la capacité de l'autre partie à remplir ses obligations de manière adéquate en vertu du Contrat a été compromise.

13. CONSÉQUENCES DE LA RÉSILIATION

- 13.1 La résiliation ou l'expiration du Contrat n'affecte aucun des droits, recours, obligations ou responsabilités acquis par les parties jusqu'à la date de résiliation ou d'expiration, y compris le droit de prétendre à des dommages-intérêts en relation avec toute infraction au Contrat existant avant ou à la date de résiliation ou d'expiration.

13.2 À la résiliation du Contrat :

13.2.1 le Client doit immédiatement payer à Stoneridge toutes les factures de Stoneridge en souffrance et les intérêts. En ce qui concerne les Services fournis n'ayant pas encore été facturés, Stoneridge doit envoyer une facture, qui est payable par le Client immédiatement à sa réception ; et

13.2.2 le Client doit rendre à Stoneridge l'ensemble des biens et des Rapports qui n'ont pas été entièrement payés. En cas de manquement à cette obligation du Client, Stoneridge peut pénétrer dans les locaux du Client et prendre possession de ceux-ci. Tant que le Client ne les a pas rendus, il assume l'entière responsabilité de leur conservation et il ne doit pas les utiliser à une quelconque fin non prévue par le Contrat.

13.3 Pendant une période de trois (3) mois à compter de la date de résiliation du Contrat, le Client a accès aux Données chargées sur le Serveur OPTAC3 et/ou sur le Serveur DigiCentral. Par la suite, Stoneridge supprime toutes les Données détenues par Stoneridge. Afin de lever toute ambiguïté, après la date de résiliation du Contrat, le Client n'a plus la possibilité de charger de nouvelles Données sur le Serveur OPTAC3 et/ou sur le Serveur DigiCentral.

14. CONFIDENTIALITÉ

14.1 Le Client s'engage à ne divulguer aucune Information confidentielle à qui que ce soit. Le Client doit manipuler les Informations confidentielles dans la plus stricte confidentialité et doit stocker les Informations confidentielles de la même manière que ses propres informations confidentielles. Le Client peut divulguer les Informations confidentielles à ses employés et agents qui ont besoin de connaître ces informations pour remplir les obligations du Client en vertu du Contrat. Le Client doit s'assurer que ses employés et agents respectent la présente clause 14.1.

14.2 Les dispositions de la clause 14.1 n'empêchent pas le Client de divulguer les Informations confidentielles pour se conformer à toute obligation légale ou injonction d'un tribunal compétent ou d'une instance publique ou réglementaire.

14.3 À la demande de Stoneridge, les Informations confidentielles doivent être rendues à Stoneridge ou détruites. Afin de lever toute ambiguïté, cela inclut les copies des Informations confidentielles. Le Client doit certifier par écrit qu'il a détruit les Informations confidentielles dans un délai de sept (7) jours après avoir procédé à la destruction.

15. FORCE MAJEURE

15.1 Aucune partie ne peut être tenue responsable envers l'autre partie en cas d'empêchement ou de retard dans l'exécution de ses obligations (à l'exception des obligations de paiement) en vertu du Contrat si une telle défaillance résulte d'un Cas de force majeure à condition que l'autre partie soit notifiée du retard et de sa durée prévue.

15.2 Si le Cas de force majeure persiste pendant plus de quatre-vingt-dix (90) jours, l'une ou l'autre partie peut résilier le Contrat avec effet immédiat à condition que l'autre partie soit notifiée de la résiliation. Afin de lever toute ambiguïté, le Client doit payer à Stoneridge l'ensemble des Services fournis jusqu'à la date de résiliation.

16. AUTRES CONDITIONS

16.1 **Changement d'adresse** : il est de l'entière responsabilité du Client de s'assurer que les coordonnées fournies à Stoneridge sont correctes. Le Client doit notifier Stoneridge de tout changement de ses coordonnées (au plus tard au moment où les coordonnées ont changé).

- 16.2 **Avis** : tout avis devant être transmis en vertu du Contrat doit être écrit. Un avis transmis par e-mail est considéré comme ayant été reçu le jour où il a été envoyé. Un avis transmis par courrier postal est considéré comme ayant été reçu trois (3) jours ouvrés après qu'il a été posté. Un avis transmis par coursier est considéré comme ayant été reçu au point de livraison.
- 16.3 **Cession** : le Client n'est pas autorisé à céder, transférer, facturer, sous-traiter ou traiter d'une quelconque autre manière tout ou partie de ses droits ou obligations en vertu du Contrat sans l'autorisation écrite préalable de Stoneridge. À tout moment, Stoneridge peut céder, transférer, facturer, sous-traiter ou traiter d'une quelconque autre manière tout ou partie de ses droits ou obligations en vertu du Contrat.
- 16.4 **Publicité** : Stoneridge se réserve le droit d'utiliser une description générale du Client et des Services fournis au Client dans ses supports publicitaires et autres supports promotionnels.
- 16.5 **Intégralité de l'accord** : le Contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les parties et il remplace et annule tous les accords, contrats ou engagements antérieurs entre celles-ci, qu'ils soient écrits ou oraux, en relation avec son objet.
- 16.6 **Adéquation des Services** : le Client détermine si les Services sont adaptés aux fins pour lesquelles le Client les a commandés. Le Client reconnaît que sa conclusion du Contrat ne repose sur aucune déclaration, représentation, assurance ou garantie ne figurant pas dans le Contrat.
- 16.7 **Divisibilité** : si une disposition du Contrat est ou devient nulle, illégale ou inapplicable, elle est réputée supprimée, mais la validité et l'applicabilité du reste du Contrat ne sont pas affectées.
- 16.8 **Renonciation** : aucun manquement ou retard dans l'exercice d'un droit ou d'un recours par une partie en vertu du Contrat ou d'une loi ne constitue une renonciation au dit droit ou recours ou à tout autre droit ou recours, et il n'empêche ni ne limite l'exercice ultérieur dudit droit ou recours ou de tout autre droit ou recours.
- 16.9 **Modification des Conditions d'utilisation** : Stoneridge peut mettre à jour les présentes Conditions d'utilisation de temps à autre. Il est de votre responsabilité de vérifier régulièrement si les présentes Conditions d'utilisation ont été modifiées. Stoneridge déploie des efforts raisonnables afin de vous notifier de toute modification importante. Votre utilisation continue du Site web et/ou des Services après la publication des modifications signifie votre acceptation des modifications.
- 16.10 **Aucun partenariat** : aucune disposition du Contrat n'a pour intention ou pour effet d'établir un partenariat entre les parties ou d'autoriser l'une ou l'autre partie à agir comme agent de l'autre partie, et aucune des parties n'a le pouvoir de lier l'autre de quelque manière que ce soit.
- 16.11 **Contenus tiers** : Stoneridge n'assume aucune responsabilité en cas de perte ou de préjudice découlant d'informations ou de liens tiers sur le Site web.
- 16.12 **Interprétation** : les clauses et paragraphes ne doivent pas affecter l'interprétation du Contrat. Sauf indication contraire du contexte, le singulier est présumé englober le pluriel et vice versa. En cas de divergence entre les Conditions d'utilisation et le Devis, les Conditions d'utilisation prévalent.
- 16.13 **Contrôle des exportations** : Stoneridge ne met pas les Services et le Système Stoneridge à disposition dans les pays soumis à des restrictions en matière de contrôle des exportations qui ont été décidées par le pays d'Activité du Client, l'Organisation des Nations unies, l'Union européenne ou les États-Unis. L'utilisation des Services est interdite dans ces pays.

16.14 **Engagement envers des pratiques commerciales éthiques** : Stoneridge s'engage à appliquer des pratiques commerciales éthiques conformes au Bribery Act 2010 (loi anti-corruption de 2010) du Royaume-Uni. Stoneridge adopte une politique de tolérance zéro en matière de corruption et de toute activité constituant une pratique commerciale contraire à l'éthique. Une copie de la politique de Stoneridge en la matière est disponible sur demande en envoyant un e-mail à l'adresse suivante : ethics.eu@stoneridge.com.

17. LITIGES

17.1 Le présent Contrat, ainsi que tout litige ou toute revendication qui découlent directement ou indirectement de son objet ou de sa formation, sont régis et interprétés conformément aux lois d'Angleterre et du pays de Galles.

17.2 Chacune des parties accepte irrévocablement que les tribunaux anglais aient la compétence exclusive pour régler tout litige ou toute réclamation découlant directement ou indirectement du Contrat.